



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 7 septembre 2020

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,
Conformément aux dispositions légales, à savoir :

- Art. 86 du Règlement du Conseil Général de la commune de La Chaux,
- Loi du 28 février 1956 sur les communes,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur la gestion de l'année 2019.

1. Organisation

La Municipalité 2016-2021

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin, soit de juillet 2016 à fin juin 2021.

Suite aux élections générales des autorités communales pour la législature 2016-2021, il n'y a pas eu de changement en 2019. Les membres de la Municipalité sont Mmes Brigitte Dufour, syndique et Catherine Guex, municipale, MM Jean-François Guex, Cédric Dépraz et Pascal Rossy, municipaux.

Mme Catherine Guex est vice-Syndique depuis 1er janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2020.

Conseil général

François Egger a été réélu pour un an Président du Conseil général. La secrétaire du Conseil est Tiziana Corset. Le bureau du Conseil est constitué de Kadem Guex, vice-présidente, Gilles Roques et Michel David, scrutateurs (Anne Moll et Déborah Riplinger, scrutatrices suppléants).

Sont membres de la Commission de gestion et des finances MM Stéphane Ducrest, président, Patrick de Bruyne, Patrick Corset, David Conne et Mme Anne Moll.

Les trois membres de la Commission communale de recours en matière d'impôts et taxes communales sont MM Stéphane Ducrest, Patrick de Bruyne et Bernard Dufour.

La déléguée du Conseil général à l'Association scolaire intercommunale Cossonay Penthalaz, ASI CoPe, est Mme Amélie Chanson (Hélène Pidoux, suppléante).

La déléguée du Conseil général à la nouvelle Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge, ASI COVV, est Mme Hélène Pidoux (Alain Bonnefoy : suppléant).

Le délégué du Conseil général à l'Association de la piscine intercommunale des Chavannes ASPIC, est M. Alain Bonnefoy (Mme Hélène Pidoux : suppléante).

Séances du Conseil général

Le Président François Egger a dirigé les débats de deux séances, les 25 juin 2019 et 3 décembre 2019 au cours desquelles le Conseil général a traité les objets suivants :

| No | OBJETS | DATES |
|------------|--|------------|
| 25/2016-21 | Comptes communaux 2018 | 25.06.2019 |
| 26/2016-21 | Rapport de gestion 2019 | 25.06.2019 |
| 27/2016-21 | Modification des statuts de l'ASI CoPe. | 25.06.2019 |
| 28/2016-21 | Pose de potelets de long de la RC | 25.06.2019 |
| 29/2016-21 | Sécurisation de la rive droite du Veyron | 25.06.2019 |
| 30/2016-21 | Approbation des amendements du Plan général d'affectation et la police des constructions | 25.06.2019 |
| 31/2016-21 | Budget 2020 | 03.12.2019 |
| 32/2016-21 | Indemnités des membres du Bureau du Conseil général | 03.12.2019 |

Dicastères de la Municipalité

Syndique
Vice-Syndique

Brigitte Dufour
Catherine Guex

Administration générale
Urbanisme et Police des constructions
Energie et Mobilité

Brigitte Dufour
Suppléant : Jean-François Guex

Finances
Patrimoine bâti communal
Culture, sports et loisirs

Jean-François Guex
Suppléant : Pascal Rossy

Activités sociales et parascolaires
Paroisses, Jeunesse, aînés

Catherine Guex
Suppléante : Brigitte Dufour

Domaines
Cimetière
Gestion des déchets

Cédric Dépraz
Suppléante : Catherine Guex

Routes
Services industriels
Sécurité publique

Pascal Rossy
Suppléant : Cédric Dépraz

Séances de la Municipalité et représentation

La Municipalité se réunit le lundi soir de 18 à 21h.

En 2019, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- La transformation de la laiterie
- La police des constructions
- L'entretien et la location des bâtiments communaux
- La renaturation et la sécurisation du Veyron
- L'inauguration de l'épicerie
- Le suivi de la gestion des déchets
- La réception nouveaux habitants et nouveaux citoyens
- Le jumelage avec Saou
- Le personnel communal
- Etc.

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations locales ou régionales. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement. Notons que la syndique Brigitte Dufour participe régulièrement aux réunions des syndicats de la région de Cossonay et à celles des syndicats du district de Morges.

Brigitte Dufour est membre de la commission de l'énergie de l'ARCAM. Deux « Point Energie », ont été organisés en 2019 à l'intention des autorités communales du district sur les thèmes « Responsabilité des Municipalités en matière de conformité énergétique des bâtiments » et « La comptabilité énergétique des bâtiments communaux ».

Pascal Rossy est membre de la commission de gestion de l'ARCAM et vice-président de l'Assemblée intercommunale du SDIS Région Venoge.

2. Dicastères de Brigitte Dufour, syndique

Administration générale

Le service de l'administration générale comprend le secrétariat municipal, le greffe municipal, et l'office de la population. Le secrétariat municipal a été quelque peu ébranlé et chamboulé par la mise en congé maladie total de Mme Thérèse Boffa, la secrétaire municipale titulaire dès début mai. La Syndique a dû mettre le pied à l'étrier pour pallier à son absence, secondée dans un premier temps par Dominique Mariller-Baumgartner et Pascal Rossy pour la prise des procès-verbaux de la Municipalité jusqu'à fin septembre, puis par Maya Wicky, secrétaire itinérante, dès le 1^{er} octobre. Mme Mariller s'occupant plus particulièrement de l'office de la population.

La Syndique a repris en main le site internet de la commune. Il a été relooké et est maintenant lisible sur les portables au bon format. Il a été mis à jour régulièrement. Il offre de manière facilement accessible les informations de base utiles à tout un chacun notamment des services en ligne.

La bourse communale est tenue par M. Marcel Grand qui travaille pour plusieurs communes chez GRF-fiduciaire.

Les outils de gestion et de contrôle sont régulièrement utilisés pour le secrétariat, la comptabilité et la Municipalité.

Personnel communal

Pour répondre aux besoins multiples et nombreux d'une petite commune, nous pouvons compter sur le travail de M. Laurent Métraux, collaborateur communal à 100%, responsable entre autres de l'ensemble de l'entretien du patrimoine communal et des espaces verts. Il accomplit son travail avec compétence, une grande disponibilité et une pointe d'humour.

Mme Sonya Marti qui a entretenu les différents locaux communaux jusqu'en avril 2019, est décédée au cours de l'année. Nos hommages vont à sa famille. La nouvelle concierge, Mme Corinne Sumi, habitante du village, a pris le relais de manière satisfaisante.

Pierre-Alain Voland aide le collaborateur communal notamment à la déchetterie.

En guise de remerciements, le personnel communal est invité au début de chaque année à partager un repas à l'Auberge communale avec la Municipalité, le bureau du Conseil, la commission de gestion et des finances ainsi que des commissions invitées.

Informations au public

Nos supports d'information au public sont les suivants :

- Presse : Le Journal de Cossonay, 24 Heures et la Feuille des avis officiels (FAO)
- Journal communal : La Chaux Info (4 parutions en 2019)
- Site internet communal
- Pilier public
- Flyers

Statistique de la population

La population de notre commune a légèrement diminué. Selon les statistiques Vaud, au 31 décembre 2019, la population se répartit de la manière suivante :

| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 |
|----------------------------------|------------|------|------|------|
| Nombre d'habitants | 392 | 410 | 420 | 421 |
| Nationalité suisse | 350 | 366 | 370 | 371 |
| Etrangers | 42 | 44 | 50 | 50 |
| Jeunes de moins de 16 ans | 76 | 81 | 85 | 87 |

Urbanisme

En 2018, suite à l'adoption du projet de révision du PGA et du PPA du Hameau Le Château – Le Moulin par le Conseil général le 23 mars 2017, le Service du développement territorial, SDT nous a signalé que la PGA devait faire l'objet d'une l'enquête publique complémentaire, ne portant que sur les amendements. Fin 2018, la révision du PAC Venoge n'ayant toujours pas été mis à l'enquête publique, la Municipalité a décidé d'aller de l'avant et a déposé le dossier de mise à l'enquête publique complémentaire uniquement sur les amendements, du 26 avril au 26 mai 2019. Cette enquête n'a suscité aucune opposition.

Le Géoportail de La Chaux est régulièrement mis à jour sur Carto-Jura-Léman accessible depuis le site communal.

Renaturation du Veyron

Les travaux sur les berges du Veyron au Pâquis, ont démarré le 26 août par l'installation du chantier. Tous les travaux de renaturation et de sécurisation des rives du Veyron ont été terminés dans les temps fin septembre avant les deux crues de l'automne. Les plantations des arbres et arbustes ont été réalisées en novembre. La repousse de la Renouée du Japon est sous constant contrôle. C'est une plante problématique qui envahit toutes les berges.

Mobilité

Transports publics régionaux

La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau de transport public régional aux cantons (train et bus). Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales vaudoises est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La part de chaque commune est déterminée selon sa population et un coefficient de qualité de desserte. Le coefficient de desserte à La Chaux est 40 sur une échelle de 100.

Les discussions pour améliorer les dessertes régionales des MBC ont porté leurs fruits. Dès le dimanche 15 décembre, les fréquences et dessertes de la ligne MBC 750 passant par La Chaux ont augmenté pour les parcours en semaine. L'introduction de parcours des week-ends et jours fériés de Cossonay-Gare au Pont avec une cadence toutes les 2 heures toute l'année permet enfin d'avoir des bus le week-end. Plus il y aura du monde sur les lignes et plus on pourra améliorer les fréquences.

Cartes journalières CFF

La Chaux est associée à dix communes pour la mise à disposition de deux cartes journalières CFF aux habitants de la région au prix de CHF 40.00 la carte, à réserver sur le site Internet et à chercher à Cossonay.

3. Dicastères de Jean-François Guex

Finances

L'année comptable 2019 est à noter dans les bonnes années puisque soldée par un résultat positif de CHF 1'144.95, après avoir provisionné CHF 110'000.00 aux fonds de réserves pour des travaux, et terminé l'amortissement des travaux d'assainissements de la butte de tir, par un montant supplémentaire de CHF 20'042.90.

Mais d'une manière générale, les finances communales restent fragiles, d'une part par les investissements liés à l'achat et la transformation de la laiterie, dont le coût final va avoisiner les CHF 3'750'000.00. Et d'autre part par une nécessaire rénovation des vestiaires du terrain de football, qui fait l'objet d'une étude pour une éventuelle réalisation au printemps 2021.

Patrimoine bâti

Nos divers bâtiments sont entretenus de manière régulière ce qui devrai nous éviter de mauvaises surprises.

Leur ensemble génère des revenus qui avoisine les CHF 220'000.00 auxquels il conviendra d'ajouter CHF 130'000.00 avec la laiterie.

Culture

L'année 2019 a été marquée par trois jours de concerts mémorables, pour commémorer les 50 ans de Woodstock. Les pages musicales, le théâtre de la ruelle, la jeunesse, le FC, la Jonglerie et le jardin se crée, nous démontrent une fois de plus que notre vie associative nous comble par sa diversité et sa richesse.

4. Dicastères de Catherine Guex

Écoles

Collège de La Chaux :

Nous avons 2 classes qui sont occupées par :

1-2 P 18 élèves dont 12 habitant La Chaux. Institutrice (Mme Line Jeannet)

3-4 P 19 élèves dont 8 habitant La Chaux. Institutrices (Mme Fabienne Perrin et Mme Nina Gindroz)

Concernant la décision 158 qui visait à créer 2 établissements secondaires, le projet de construction pour les communes du bas de l'Asicope est reporté. Sujet à ré-aborder d'ici une dizaine d'années. Selon une étude approfondie de Microgis, le collège secondaire de Cossonay a la capacité d'accueillir tous les élèves de 9 H à 11 H pendant cette période de 10 ans.

Cantines scolaires

La cantine scolaire du PAM est bien fréquentée (21915 repas servis en 2019) ; M. Najdat Barmada en est le restaurateur.

Plusieurs communes, comme Grancy, Cuarnens, L'Isle, ont ouvert des cantines villageoises. Pas à l'ordre du jour pour notre commune actuellement.

Transports scolaires

L'ensemble des questions relatives aux transports a été confiée à une entreprise externe. (Microgis)

Soumis au marché public, MBC a remporté le lot des transports concernant l'ASICOVV pour une durée de 4 ans, renouvelable 3 x une année. Car postal s'occupe des transports pour les communes du bas (ancien contrat prolongé pour une année) marché public et adjudication en cours).

La modification du règlement des transports a été approuvée par le Département et par le conseil intercommunal AsiCoPe du 25.09.2020 ; cette modification nous permet de disposer de règles précises pour prendre des mesures en cas d'incivilité.

PPLS

Nouveau service à disposition des 4 associations (AsiCoPe, ASICOVV, AsiVenoge et Asi7)

Psychologues, psychomotriciens, logopédistes en milieu scolaire.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Veyron-Venoge (ASICOVV)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Catherine Guex, municipale des écoles, a rejoint le comité de direction de l'ASICOVV.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les élèves du primaire sont sous l'égide de l'ASICOVV qui comprend les communes de :

Cossonay-Grancy-Gollion-Dizy-Senarclens-Chavannes-Le-Veyron-Cuarnens-L'Isle-Mauraz - Mont-La-Ville et La Chaux forment l'ASICOVV et comptent env. 777 élèves.

Notre commune compte 47 élèves primaires.

Coût de l'élève : CHF 1'590.00 (période d'août à décembre)

La participation des communes se calcule en moitié par le nombre d'habitants et en moitié par le nombre d'élèves.

Le conseil intercommunal a siégé à deux reprises en 2019 et 4 préavis du comité de direction lui ont été soumis.

Association scolaire intercommunale Cossonay-Penthalaz (ASICOPE)

Le conseil intercommunal a siégé deux fois en 2019 ; 5 préavis du Comité de direction lui ont été présentés.

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, les élèves du secondaire sont sous l'égide de l'ASICOPE.

Notre commune compte 18 élèves secondaires.

Coût de l'élève : CHF 4376.05 (12 mois).

JOJ Lausanne 2020 (du 9 au 22 janvier 2020)

Les communes et les établissements scolaires vaudois ont été associés à l'événement,

« Un drapeau des JOJ 2020 dans chaque commune ».

le jeudi 19.09.2019, 2 ambassadeurs, Honorine Fiaux et Samuel Recordon ont représenté notre village.

Ils ont fait partie des 612 élèves qui ont amené le drapeau communal sur le stade de Coubertin afin de former une fresque géante du canton de Vaud et ont ramené le drapeau des JOJ 2020 dans chaque village.

A La Chaux, une modeste cérémonie a été organisée pour l'occasion en parallèle avec l'inauguration de notre nouvelle épicerie.

Association intercommunale pour la piscine des Chavannes (ASPIC)

Le conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en 2019 ; 2 préavis ont été adoptés

- Préavis no.01/2019 relatif au financement de la piscine des Chavannes
- Préavis no.02/2019 relatif aux comptes 2018

Les redevances 2019 ont été facturées aux communes.

CHF 3.00/ habitant, soit CHF 1'260.00 pour notre commune.

17 communes participent au projet, soit un total de 16'852 habitants.

Le contrat d'entreprise totale conclu avec Losinger SA a été signé le 4 juillet 2019.

Les travaux ont débuté le 2 septembre 2019.

Les aînés

Un comité, composé de Nicole Blaser, Chantal Rossy, Thérèse Boffa, Corinne Sümi, Bernard Dufour, Catherine Guex (représentante de la Municipalité), organise diverses animations pour le bien-être de nos aînés.

Le 2 mai 2019, les « 4heures » du Tour de Romandie.

Le 23 mai 2019, balade aux sources de La Venoge puis goûter à la confiserie Hohl à L'Isle.

Le 4 juillet 2019, grillades canadiennes sous le tilleul des Pâquis.

Le 29 août 2019, sortie au Moléson.

Le 10 décembre 2019, le traditionnel Noël des aînés.

La Table au bistrot qui permet aux aînés d'aller prendre un menu à l'auberge pour un prix modeste et ceci, env. 1 fois par mois.

Un groupe « Transports bénévoles » est toujours au service des aînés en cas de besoin.

Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay (AJERCO)

27 communes en font partie pour gérer l'accueil préscolaire et parascolaire.

En résumé :

Accueil collectif

Accueil préscolaire = 7 garderies -164 places - 470 enfants accueillis.

Accueil parascolaire = 6 UAPE-1 APMI*-136 places - 309 enfants accueillis.

*accueil seulement à la pause de midi.

Accueil familial

Accueil préscolaire = 183 places – 197 enfants accueillis – 114'508 heures d'accueil

Accueil parascolaire = 185 places – 315 enfants accueillis – 115'868 heures d'accueil.

59 accueillantes en milieu familial.

Pour la rentrée scolaires 2019, 2 structures supplémentaires ont été ouvertes :

Les Petites Licornes à Cuarnens (20 places) et Les Jonquilles (20 Places) à Eclépens

Affaires sociales extérieures

Association régionale pour l'action sociale (ARASMAC)

Notre commune est membre de l'ARASMAC au niveau de Centre Social Régional.

Participation de CHF 0.70/hab. (population au 31.12 de l'année précédente) pour les frais d'exploitation.

Revenu d'insertion (R.I.)

Financement par la Direction Générale de la Cohésion sociale.

En ce qui nous concerne pour 2019, le nombre de dossier de revenu d'insertion (RI) traité est de quatre.

Nombre de dossiers R.I. traités pour les 62 communes en 2019 : 861

Agence d'assurances sociales (AAS)

Le financement est essentiellement basé sur la participation des communes par rapport au nombre d'habitant au 31 décembre de l'année précédente, soit : CHF 23.00/habitant pour 2019 = CHF 57'842.40 (frais d'exploitation)

CMS du Nord vaudois (ASPMAD)

8 CMS = Cossonay, Grandson, La Vallée de Joux, Orbe, Sainte-Croix, Vallorbe, Yverdon, Yvonand.

3440 Clients - 461'789 heures d'aide de soins à domicile - 139'543 repas livrés - 849 sécutels installés.

Changement de direction : départ de M. Yvon Jeanbourquin et nomination de M. Matthieu Reymond.

31 villages sont desservis par le CMS de Cossonay

Arrêt du financement par les communes à fin 2019 (soit, CHF 73,5 millions) et reprise par le canton dès 2020.

L'année 2019 a été marquée par des offres de soutien aux proches aidants.

Les cultes

Notre église reçoit 4 cultes dominicaux par année et quelques concerts. Contrairement aux cultes, les concerts sont bien fréquentés.

Une convention paroissiale entre les 7 communes et les représentant de l'église protestante est à l'étude ;

Il s'agira d'organiser un culte dominical au temple de Cossonay et de définir l'utilisation des autres lieux de cultes.

En 2019, pas de culte de Noël pour les enfants à La Chaux suite au manque d'organisateur.

5. Dicastères de Cédric Dépraz

Forêts

L'exploitation de nos forêts suit de près le plan cantonal d'exploitation. Cela signifie que nous avons un équilibre entre la vente de bois de feu à nos citoyens et notre devoir d'entretien de nos parcelles forestières.

Déchetterie

Suite aux abus de certains citoyens sur les apports de matériaux à la déchetterie, la Municipalité a pris des mesures de restrictions et de contrôles supplémentaires. Dans la grande majorité, les utilisateurs ont très bien respecté ces nouvelles prescriptions. Nous déplorons toutefois le comportement irrespectueux de quelques citoyens envers nos employés communaux par des agressions verbales.

Veyron

La renaturation du Veyron sur la place des Pâquis ainsi que la sécurisation du collecteur d'eaux usées se sont bien déroulés. Les dernières finitions ainsi que la remise en place de la tyrolienne s'effectueront avant l'été 2020.

6. Dicastères de Pascal Rossy

Routes

L'entretien courant de nos routes a été effectués, sans toutefois appeler à commentaires.

Des travaux de sécurisation de la traversée du village, sur l'axe Cossonay – Cuarnens, ont été réalisés avec la pose de potelets en bordure de chaussée à des endroits stratégiques. Ces potelets permettent une meilleure sécurité pour les usagers piétonniers des trottoirs franchissables et, évite que les véhicules utilisent l'espace dédié aux piétons pour aller plus vite sur cet axe.

Le modérateur de trafic situé à la Route de Cuarnens, après le battoir, a été adapté et resserré pour augmenter son efficacité. Par la même occasion, un large marquage au sol a été dessiné dans ce modérateur et, dans celui de la sortie du village direction Cossonay. Ce marquage est destiné à réduire visuellement l'effet de largeur du modérateur et ainsi freiner les véhicules entrants et sortants.

STEP

Depuis la fermeture de la fromagerie au village en mai 2019, notre STEP se porte mieux. Elle ne reçoit plus des grandes quantités d'eaux fortement chargées au moment de la fabrication des fromages. Cela a permis aux résultats des analyses mensuelles effectués par le canton de rentrer dans les normes actuellement en vigueur.

Avec un entretien régulier, notre STEP devrait pouvoir fonctionner encore bien quelques années.

Service du feu

Le service du feu villageois est regroupé depuis 2012 au sien du SDIS (service de défense contre l'incendie et de secours) Région Venoge. Les pompiers de notre commune sont incorporés dans le DAP Z5 stationné à Grancy et Chevilly et commandé par le capitaine Olivier Bovey.

Service des eaux

Dans le but de permettre des travaux de curage de la conduite d'adduction des sources de Vuichime, soit le tronçon reliant la chambre de rassemblement des captages et la station de pompage de Vuichime, une nouvelle chambre de curage en polyéthylène a été réalisée à l'amont de la station de pompage.

Pour garantir la sécurité sanitaire de la ressource en eau potable provenant de Vuichime, un traitement par UV (ultraviolet) a été installé dans le réservoir de Vy de Mauraz, sur la conduite d'arrivée. Le traitement par UV a l'avantage de rendre inactif tous les éléments potentiellement impropres à la consommation sans altérer le goût de l'eau ni laisser des résidus dans le précieux liquide.

Un contrôle régulier et une manipulation de toutes les bornes-hydrantes ainsi que les vannes de secteur du réseau d'eau potable communal est effectué par un prestataire de service agréé à cette fonction.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil général de La Chaux :

- vu le rapport de gestion de l'exercice 2019,
- ouï le rapport de la Commission de Gestion et des finances chargée de rapporter sur cet objet,
- considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

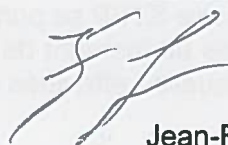
décide

- d'adopter le rapport de gestion 2019 tel que présenté
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019.

Adopté en séance de Municipalité du 7 septembre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :



Jean-François Gues

La secrétaire municipale :



Sandrine Bühler

